

Présents : Thierry LASSALLE, Jean-Pierre ETENDARD, Daniel JAGAULT, Richard CLEMENT, David CHOLLET, Benoît BOURDEAU, Bruno BARREL, Jean-Philippe LURTON Marie-Christine DIGUE, Valérie MALEUVRE, Liliane NEVEU, Caroline CROIXMARIE, Marie HAMON, Evelyne PRIME et Catherine COTTIER

REPRÉSENTANT DE L'ASSOCIATION CITOYENS DE LA PAIX

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de changer de représentants de l'association Citoyens de la Paix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de nommer : **Madame COTTIER Catherine et Madame DIGUE Marie-Christine** en tant que représentantes de l'association Citoyens de la Paix.

Vote (15 Pour)

GRATUITÉ POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP / APC)

Madame le Maire informe le conseil municipal sur les différentes rencontres qu'il y a eu entre les mairies du RPI et la directrice de l'école publique de LALLEU et leurs attentes vis à vis de la réforme des rythmes scolaires notamment sur les Temps d'Activités Périscolaires et les Temps d'Activités Pédagogique Complémentaires.

Après avoir évoqué la mise en place des futurs rythmes scolaires dans la commune de LALLEU et dans les communes membres du RPI puis le coût moyen par élèves sur le RPI, soit 175 € par élève, le Conseil Municipal a décidé de ne pas demander de participation de prise en charge des frais liées aux Temps d'Activités Périscolaires et Pédagogique Complémentaires auprès des parents d'élèves de l'école de LALLEU et cela tant qu'il y aura des subventions de l'état.

Vote (15 Pour)

VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES COURS D'EAU DE LA COMMUNE DE LALLEU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Vilaine, l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV) a réalisé un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conforme à un cahier des charges validé par la Commission Locale de l'Eau et l'IGN et appuyé par des groupes de travail communaux. Il est précisé que Monsieur LAINÉ Paul, 1^{er} adjoint du précédent Conseil Municipal, était le référent communal pour cet inventaire.

Après avoir pris connaissance de l'inventaire des cours d'eau, le Conseil Municipal valide les résultats de l'inventaire des cours de la commune et propose de l'intégrer dans le futur Plan Local d'Urbanisme à l'occasion de sa prochaine création.

Vote (15 Pour)

DESIGNATION DU MEMBRE DE LA COMMISSION D EVALUATION DES TRANSFERSTS DE CHARGES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du renouvellement des conseils municipaux, une nouvelle commission d'évaluation des transferts de charges doit être constituée à la Communauté de Commune de Moyenne Vilaine et Semnon.

Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges lorsque s'opère un transfert de compétence des Communes vers la Communauté de communes.

Elle est composée de membre des conseils municipaux des communes. Par délibération du 22 mai 2014, le Conseil communautaire a choisi de désigner un représentant par commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de nommer comme représentant de la commune de Lalleu : **Madame DIGUE Marie-Christine.**

Vote (15 Pour)

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a décidé de créer des commissions intercommunales thématiques spécialisées. Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, les communautés de communes peuvent décider d'associer aux travaux des commissions les conseils municipaux et adjoints des communes membres mêmes lorsque ceux-ci ne sont pas conseillers communautaires. Ainsi, il est proposé la mise en place des commissions suivantes :

- 1) Développement économique - Emploi
- 2) Environnement – Développement durable – Equipement de pleine nature
- 3) Culture et Patrimoine
- 4) Communication – NTIC
- 5) Habitat – Lien Social – Transport
- 6) Petit Enfance- Enfance – Jeunesse
- 7) Moyens Généraux – Mutualisation.

Suite au conseil communautaire du 22 mai 2014, le Bureau communautaire demande aux conseils municipaux de procéder à la désignation de ses membres dans les 7 commissions pré-citées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné : **Monsieur LURTON Jean-Philippe pour la commission Habitat – Lien Social – Transport**, et **Madame COTTIER Catherine pour la commission Culture et Patrimoine**.

Vote (15 Pour)

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 20 octobre 2011, la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon a créé une Commission Intercommunale des Impôts Directes, se substituant à la Commission Communale des Impôts Directs de chaque commune en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. Cette commission intervient également dans le processus de révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Ainsi, la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon, suite au renouvellement de Conseil Municipal, a invité tous les Conseil Municipaux membres a délibéré pour désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant.

Après en avoir délibéré, ont été choisi : Monsieur **BOISNARD Dominique comme commissaire titulaire** et Monsieur **LASSALLE Thierry comme commissaire suppléant**.

Vote (15 Pour)

LIVRET DE MARIAGE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir lors des cérémonies de mariage, un livret de mariage permettant d'informer les mariés sur la signification du mariage civil, ses conséquences..., de créer un lien de proximité avec eux et ainsi marquer ce jour en apposant une petite dédicace pour témoigner de leur mariage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de Madame le Maire et décide de commander ces livrets.

Vote (15 Pour)

CALCULATRICES ECOLE DE THOURIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'école de THOURIE propose d'offrir aux élèves en classe de CM2 pour la fin de leur scolarité une calculatrice d'une valeur de 23.80€ TTC, avec une participation de la commune de domiciliation des enfants.

Cette année, seulement deux élèves domiciliés à LALLEU sont scolarisés à l'école de THOURIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une participation de 47.60 € correspondant à l'achat de 2 calculatrices.

Vote (15 Pour)